

Avis du 28 septembre 2020 de l'ARS La Réunion sur le projet d'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les ERP.

Au 25 septembre 2020, le taux d'incidence du Covid-19 à la Réunion est de 63 pour 100 000 habitants. Il est supérieur au seuil d'alerte national de 50 pour 100 000 pour la 4^{ème} semaine consécutive.

Le taux d'incidence a augmenté sur les 15 derniers jours pour les plus de 65 ans alors que le taux d'incidence global a baissé. Cette population constitue la population la plus fragile.

Les données épidémiologiques continuent de traduire une circulation active du virus, en particulier chez les 15-44 ans pour lesquels sont observés un taux d'incidence de presque 80 pour 100 000.

Le nombre de clusters actif est de 14, dont 4 sont à criticité forte. Certains clusters ont eu comme lieu d'émergence un événement familial et festif.

Le taux de positivité s'élève à 4 %, soit une augmentation par rapport à la semaine passée, mais en dessous du seuil de vigilance de 5%.

Même si le taux d'incidence général est en baisse, tout en restant au-dessus du seuil d'alerte, des mesures de préventions supplémentaires gagneraient à être introduites, en particulier pour limiter la diffusion du virus dans la population des 15-44 ans dans laquelle le taux d'incidence est le plus élevé, mais aussi pour protéger la population des plus de 65 ans pour laquelle l'impact du virus est le plus grand.

Or, les rassemblements festifs et familiaux peuvent être des moments de contamination, ainsi un nombre limité de personnes y participant permettrait de réduire la diffusion du virus.

Dans ce contexte, l'ARS est favorable à l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les ERP, notamment dans les ERP de type L (salles de fêtes ou salle polyvalentes) et les ERP de type CTS (chapiteaux, tentes et structures)